



**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du Mercredi 14 Octobre 2015**

**Présents :**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE – Mr Jean Pierre BOUISSET – Mr Jean Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mme Janine CROS GIRAL
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE – Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE : Mr Jean Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE - Mr Lahcene MEBROUCK
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : MM Gilbert BATLLE - Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : Mme Odile SEIGNE- Mr Philippe HORTALA – Mr Éric BETEILLE
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mmes Christiane GROS – Mr Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA – Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA – Mme Martine GARCIA

Absents :

Mr Sacha DJORDJEVIC et Mr Laurent RIVES (Cuxac-Cabardès) - Mr Guy JALABERT (Fraise-Cabardès)- Mr Régis HUC (Labastide-Esparbairénque)-Mr Gérard DESGRANGES (Lacombe)- Mr Jean-Claude PECH (Latourette-Cabardès)- Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardès)- Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)- Mr Jean DONS (Saisac)- Mr Daniel GERI ( Villardonnel)

Absents excusés :

Mme Roselyne MARIOJOULS (Les Cammazes)

Procuration :

Mr Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardès à Mme Janine CROS GIRAL  
Mr Francis BELS de la commune de Roquefere à Mme Sylvie LEENHARDT  
Mr David HERRERO de la commune de Saissac à Mme Odile SEIGNE  
Mr David FERRE de la commune de Saisigne à Mr Stéphane BARTHAS  
Mr Raymond SENTENAC de la commune de Saint Denis à Mr Gérard BONNAFOUX

## Ordre du Jour :

### Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation compte rendu du Conseil Communautaire du 8 Juillet et du 9 Septembre

### **COMMISSION FINANCES PERSONNEL SOCIAL**

#### Demande de subventions 2016 :

- Fonctionnement du Relais des Services Publics
- Travaux d'aménagement de la Piscine Intercommunale
- TDENS 2016 (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles)
- Aménagement 'patio' de la crèche intercommunale de Cuxac-Cabardès auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude
- Rénovation 'Lavoir de Pradelles-Cabardès'
- Travaux de bâtiment
- Demande de Subvention Charte Forestière de territoire : 2017

- Modification / Actualisation Régime Indemnitare
- Décision Modificative Budgétaire  
Du chapitre 022 dépenses imprévues au Chapitre 66 charges financières
- Convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de SAISSAC
- Convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Les Cammazes
- Conventions de mise à disposition : agents école de Saissac
- Transfert attribution de subvention de 'Légende de la Terre' à la 'CEVE Audoise'

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Achat de titres de participation SEM BOIS ENERGIE
- Désignation d'un conseiller communautaire titulaire et d'un conseiller communautaire suppléant à la commission de suivi de site TITANOBEL à Cuxac-Cabardès

### **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

- Conventions avec le médecin référent des crèches intercommunales '*Collin Colline et les Petits Montagnards*'

### **COMMISSION ECOLES / ALAE**

- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège Antoine Courrière
- Modifications temps de travail Agents ALAE / ECOLE de Les Martys
- Résultat consultation : transport des écoles à la piscine

#### Questions diverses

- Organisation des ateliers thématiques dans le cadre de l'étude de territoire : SCOT
- Point intermédiaire 'schéma de mutualisation des services'

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 26 membres présents dont 24 votants avec 5 pouvoirs soit un total de 29 votants.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président demande si des modifications sont à apporter aux comptes rendus du conseil Communautaire du 8 Juillet 2015 et du 9 Septembre 2015.

Monsieur Béteille évoque la tarification validée en conseil communautaire et qui sera appliquée pour la piscine. Monsieur Béteille demande si une tarification différente sera mise en place pour les usagers extérieurs au territoire ?

Monsieur Le Président explique qu'il a été décidé une tarification unique pour l'ensemble des usagers. L'objectif est simple, celui d'enregistrer le maximum d'inscriptions possible et se garantir un maximum de recettes. Cette stratégie paraît concluante, puisque à ce sujet, la Communauté de Communes a enregistré 225 abonnements à ce jour (250 en 2014). Par contre, les habitants du territoire pourront bénéficier d'une dégressivité des tarifs en cas d'inscription de plusieurs membres d'une même famille (lien de parenté direct parents / enfants) ou sur plusieurs créneaux d'activités. Cette disposition ne sera pas accessible aux usagers résidents à l'extérieur du territoire.

Monsieur Rives demande des précisions concernant les emplois liés à la piscine, le bureau d'études a présenté un besoin de 3.5 ETP alors que le compte rendu du 9 Septembre affiche une embauche à temps complet pour l'ETAPS de 1<sup>ère</sup> classe aboutissant sur 4 ETP au total.

Monsieur Le Président confirme un nombre d'emploi fixé à 3.5 ETP, et fait part d'une erreur au niveau du compte rendu du 9 Septembre. Cette demande de correction est donc prise en compte, avec une création de poste ETAPS à 17 h 50 et non 35 heures.

Aucunes autres remarques n'étant formulées, les deux comptes rendus sont approuvés.

## **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL**

### Demande de subventions 2016 :

#### **- Fonctionnement du Relais des Services Publics**

Monsieur Saxe explique qu'il s'agit de procéder à une demande de subvention auprès du Département pour un montant de 7 500 € pour le fonctionnement de l'année 2016 du RSP. Monsieur Saxe précise que l'Etat, et le Département de l'Aude mènent actuellement une réflexion sur un schéma départemental d'accessibilité des services au public. Le Relais des Services Publics dont les missions sont axées sur les relais des administrations publiques et des usagers sont au centre de ce dispositif. Le Conseil Communautaire pourra également solliciter des aides de l'Etat une fois les circulaires préfectorales parues.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- Travaux d'aménagement de la Piscine Intercommunale**

Monsieur Le Président présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la piscine. Il consiste à aménager un accueil à la piscine pour sécuriser et pour améliorer l'accueil des usagers et des scolaires. L'autre point doit permettre la création d'un espace de rangement pour stocker du matériel lié à la pratique d'activités aquatiques.

Monsieur Saxe ajoute que l'objectif est de mettre en place de nouvelles activités aquatiques telles que l'aquabike afin d'attirer davantage d'abonnés et augmenter ainsi les recettes. Avec le retour d'expérience du Club omnisports cuxacois, il apparaît qu'une séance d'activités est dite rentable à compter de 10 usagers.

Le projet de plan de financement est le suivant :

Etat (DETR) (25 %) :	21 095 €
Région (25 %) :	21 095 €
Département (30 %) :	25 314 €

CDC de la Montagne Noire (80 %) : 16 876 €

TOTAL : 84 380 € H.T

Monsieur Ferrer demande si la société Eole-res ne peut pas être sollicitée ?

Monsieur Le Président répond qu'effectivement ce sujet a pu être abordé lors de la visite des chantiers éoliens du territoire au mois de Septembre avec les responsables de la société. Une demande sera également faite pour l'acquisition du matériel.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement présenté et de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- TDENS 2016 (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles)**

Monsieur Saxe explique que la Communauté de Communes a dans ses compétences, la création, l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental des espaces naturels sensibles. A ces fins, la Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental. Pour mémoire, le département prélève cette taxe sur les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature. Son produit aide à financer l'achat, l'aménagement et la protection des espaces naturels sensibles du département.

Il est proposé pour l'année 2016 de réaliser des opérations de balisage, d'entretien et d'aménagement pour un montant total de 10 633.25 € H.T.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement : entretien et balisage pour un montant de 6 500 € H.T

Investissement : panneau d'information pour un montant de 4 133.25 € H.T. Il est prévu à ce jour des panneaux sur les communes de Cuxac-Cabardès, de Caudebronde et de Les Martys.

Afin de financer ces opérations, Monsieur Le Président propose de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- Aménagement 'patio' de la crèche intercommunale de Cuxac-Cabardès auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude**

Monsieur Stéphane Barthas rappelle que ce projet a été initié dès 2014 et présente un double objectif :

- Celui d'assainir cet espace de la crèche qui subit actuellement des problèmes d'humidité
- Celui d'agrandir l'espace de vie et de restauration

La communauté de communes a reçu les notifications de financement de la part de l'Etat pour un montant de 10 316 € et du département pour un montant de 6 971 €. Monsieur Barthas explique qu'il existe une opportunité d'obtenir des subventions complémentaires auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Aude modifiant le plan de financement de la façon suivante :

Etat : 10 316 €

CAF : 14 681 €

Département de l'Aude : 6 971 €

CDC de la Montagne Noire : 7 992 €

TOTAL : 39 960 € H.T

Après cette présentation, Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir valider ce nouveau plan de financement et de l'autoriser à demander une subvention auprès de la CAF de l'Aude :

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- Rénovation 'Lavoir de Pradelles-Cabardès'**

Monsieur Le Président expose que l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Cabardès avait mis en place un programme de rénovation de lavoirs. Il a été pratiquement réalisé dans son intégralité, il manque une seule réhabilitation, celle du lavoir de Pradelles-Cabardès. Les contraintes budgétaires 2015 ont conduit à désinscrire ce programme sur l'exercice. Il est donc proposé de demander des subventions pour pouvoir concrétiser cette opération, éventuellement sur 2016.

Monsieur Saxe précise les objectifs de cette opération, qui est d'illustrer par la rénovation d'un petit patrimoine bâti le savoir-faire local avec l'utilisation de matériaux locaux, tels que la pierre, le bois ou la lauze de schiste. Monsieur Mousset, responsable du service développement économique a pu rassembler certaines données techniques et financières à ce sujet.

Le plan de financement suivant est proposé :

Coût TOTAL des travaux :    29 620 € H.T

Etat DETR (30 %) :            8 886 €  
Département (30 %) :        8 886 €  
Autofinancement (40 %) : 11 848 €

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- Travaux de bâtiment**

Monsieur Saxe explique que ces travaux consistent à effectuer des opérations d'entretien et de sécurisation de bâtiments. La Communauté de Communes depuis la fusion rassemble un patrimoine (Crèches, Ateliers technique, siège social, déchèteries) qui nécessite une certaine vigilance en terme d'entretien du bâtiment.

Monsieur Le Président fait notamment référence aux dégradations quotidiennes subies dans les déchèteries et plus particulièrement celle de Saissac.

Monsieur Mébrouk demande si cette somme pourrait concrétiser la mise en place de caméras de surveillance ?

Monsieur Hortala comprend le raisonnement, mais émet des doutes sur l'efficacité de ce dispositif.

Concernant, ces travaux le plan de financement est présenté et une demande de subvention sera effectuée.

Etat DETR (30 %) : 26 684 €  
Département (30 %) : 26 684 €  
Communauté de Communes de la Montagne Noire (40 %) : 35 577 €

TOTAL : 88 945 € H.T

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

## **- Demande de Subvention Charte Forestière de territoire : 2017**

Les financements européens pour les chartes forestières sont dorénavant octroyés par appel à projet régional et sur un programme pluriannuel de 3 ans pour la mise en œuvre des programmes d'actions. Des délibérations ont déjà été prises pour 2015 et 2016, il s'agit ici de prendre la délibération de demande de subvention pour 2017 afin de compléter ce dossier.

Le Plan de financement suivant est proposé :

Europe: 22 117 euros  
Région: 8 847 euros  
Département: 8 847 euros  
Autofinancement: 4 424 euros  
TOTAL : 44 235 euros TTC

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

## **- Modification / Actualisation Régime Indemnitaire**

Monsieur Le Président ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour, la parole est laissée à Monsieur Hortal.

Des modifications et actualisations sont envisagées sur le régime indemnitaire de la Communauté de Communes pour les raisons suivantes :

Suite à la création d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de 2<sup>ème</sup> classe validée lors du Conseil Communautaire du 9 Septembre 2015, il est nécessaire de mettre en place un RI sur ce poste de façon équivalente à celui des agents sociaux. Cette mise en place aboutie sur une prime de service à 7.50 % du traitement indiciaire brut et une prime de sujétions de 10 % du traitement brut. L'agent concerné percevra ainsi une rémunération similaire.

Il est également nécessaire d'actualiser conformément à la réglementation en vigueur la prime de service du garde 'infirmière' de 7.20 % à 7.50 % (% appliqué sur le traitement brut annuel).

Dans le cadre du transfert de la Piscine, il est proposé de mettre en place un Régime Indemnitaire pour le poste d'Educateur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe. (poste créée par délibération du 9 Septembre 2015) avec une IAT à 2.88.

VOTE :

Pour : 28            Abstention : 0            Contre : 0

Monsieur Rives souhaite intervenir sur une demande d'un agent une indemnité, la NBI au titre de la régie de recettes. En effet, la régisseuse en question encaissant des montants dépassant 3 000 € mensuel, elle pourrait prétendre à cette prime. Monsieur Le Président explique qu'il est bien au courant de cette demande et fait référence à l'arrêté qui nomme l'agent régisseuse qui prévoit notamment un montant d'encaisse de 2 500 € maximum.

Monsieur Saxe ajoute qu'un état récapitulatif des encaissements de la régie a été fait. Ce dernier affiche un seul dépassement du seuil de 3 000 € en 12 mois de fonctionnement ce qui ne justifie pas la mise en place de cette NBI. Sur ce sujet, la position de la Communauté de Communes est claire, à partir du moment où il est constaté que la régie concernée entre dans cette réglementation, la NBI sera automatiquement proposée. Or en l'état, ce constat n'a pu être fait par les services ou démontré par l'intéressé. Monsieur Saxe apporte également une précision, dans le cas où le montant de l'encaisse inscrit dans l'arrêté de régie est supérieur à 3 000 €, un cautionnement sera demandé à la régisseuse.

Monsieur Le Président comprend que ce travail de régisseur est parfois difficile. C'est pourquoi la Communauté de Communes travaille sur une autre organisation.

**- Décision Modificative Budgétaire : Du chapitre 022 dépenses imprévues au Chapitre 66 charges financières**

Afin d'honorer les charges financières liées à la mobilisation d'une ligne de trésorerie, il est proposé une décision modificative budgétaire du chapitre 022 dépenses imprévues au Chapitre 66 charges financières d'un montant de 3 500 €.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**- Convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de SAISSAC**

Monsieur Le Président passe la parole à Monsieur Mary.

Le président de l'OIT explique que deux bureaux d'informations sont actuellement mis en place, un sur Saissac et un sur Les Cammazes.

Etant donné qu'il s'agit de bâtiments communaux et étant donné que du personnel intercommunal travaille dans ses locaux, il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation du domaine public. Un loyer mensuel de 20 € est proposé pour chacun des sites.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer :

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**- Convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Les Cammazes**

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**- Conventions de mise à disposition : agents école de Saissac**

Monsieur Le Président fait part d'une réorganisation interne au sein de la Mairie de Saissac. Cette réorganisation entraîne des modifications des mises à disposition des agents affectés à l'école de la façon suivante :

- Madame Sylvie Le Brun pour une durée hebdomadaire de travail de 31 heures en période scolaire.
- Madame Florence Mestre pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures en période scolaire.
- Madame Duret Alizée pour une durée hebdomadaire de travail de 13 heures en période scolaire.

Monsieur Béteille demande dans le cas où il y a un soucis avec les agents, quelle collectivité est compétente pour traiter le problème ?

Monsieur Le Président répond, la commune avec des échanges et une communication avec la Communauté de Communes.

Monsieur Rives demande pourquoi sur certaines écoles les agents ont basculé Communauté de Communes et sur d'autres les agents sont mis à disposition.

Monsieur Saxe répond que la Communauté de Communes a laissé un libre au choix aux agents. Ce sont les agents qui ont décidé soit de rester communal avec une mise à disposition, soit d'être mutés à l'intercommunalité.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**- Transfert attribution de subvention de 'Légende de la Terre' à la 'CEVE Audoise'**

Monsieur Le Président expose qu'une demande de subvention a été faite au nom de la Légende de la Terre pour l'organisation de Festif agri qui a eu lieu le premier week-end d'août sur la commune de Saissac. Or, entre temps, c'est l'association la CEVE Audoise qui a organisé l'événement. Il s'agit donc de transférer cette attribution en direction de la CEVE Audoise.

Monsieur Rives demande s'il n'est pas possible de délibérer sur l'attribution de ces subventions.

Monsieur Saxe répond que cela est fait à l'occasion du vote du budget.

Monsieur Mary met en avant le fait de la difficulté d'attribuer ces subventions, la commission y passe énormément de temps. Cela peut être débattu en Conseil Communautaire, mais cela va nécessiter beaucoup de temps.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **- Achat de titres de participation SEM BOIS ENERGIE**

Monsieur Bouisset rappelle que lors de l'élaboration du budget 2015, il a été étudié l'achat de 16 actions de la SEM Bois Energie pour un montant total de 20 000 €. La Communauté de Communes détiendra alors 22 Actions. Cet achat s'effectuera en deux temps, 10 000 € pour l'année 2015 et 10 000 € pour l'année 2016.

Il est proposé de valider cette prise de participation dans les conditions énoncées.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

### **- Désignation d'un conseiller communautaire titulaire et d'un conseiller communautaire suppléant à la commission de suivi de site TITANOBEL à Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président explique que Le Site 'TITANOBEL' localisé sur la commune de Cuxac-Cabardès est inscrit au plan de prévention des risques technologiques. Le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 fixe les conditions de suivi de ces sites notamment par la mise en place de comités de suivis.

Ainsi, par courrier réceptionné le 7 Septembre, Monsieur Le Président de la CDC est sollicité par la Préfecture de l'Aude pour procéder à la désignation d'un conseiller communautaire titulaire et d'un conseiller communautaire suppléant à la commission de suivi de site TITANOBEL à Cuxac-Cabardès. Le Conseil Communautaire devra donc se prononcer sur cette désignation.

Monsieur Griffé précise que ce plan de prévention débouche sur des contraintes pour le territoire, lié au risque d'explosion puisque l'activité de TITANOBEL est le stockage d'explosif. C'est-à-dire que chaque collectivité qui prélève de l'impôt (Région, Syndicats, commune, intercommunalité) en plus de TITANOBEL devra participer financièrement aux diagnostics des menuiseries des habitations et dans un second temps aux travaux. La loi prévoit donc de limiter les risques d'accidents et de blessures en cas d'explosion en mettant en place des menuiseries ou système adapté. Ce dispositif réglementaire n'avait pas pu être effectif jusqu'à présent faute d'avoir pu identifier un bureau d'étude compétent et surtout agréé.

Monsieur Le Président propose la candidature en tant que membre titulaire de Monsieur Jean-Pierre Bouisset, élu de la commune de Cuxac-Cabardès et vice-président de la CDC. Il reste à désigner un membre suppléant. Une proposition a été formulée à Monsieur Rives qui la décline en raison d'une contrainte personnelle.

Monsieur Mébrouk présente sa candidature.

Monsieur Le Président demande donc à l'Assemblée d'entériner ces propositions

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

## **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**



**- Conventions avec le médecin référent des crèches intercommunales 'Collin Colline et les Petits Montagnards'**

Monsieur Barthas fait part de la nécessité règlementaire de conventionner avec un médecin référent pour les structures qui accueillent des d'enfants de moins de 6 ans.

Il s'agit de conventionner sur une période allant jusqu'au 31/12/2015 et du 1/01/2016 au 31/12/2016 avec le Docteur Rivière localisé à Cuxac pour un montant de 400 € mensuel pour les deux crèches.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**COMMISSION ECOLES / ALAE**

**- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège Antoine Courrière**

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que le collège Antoine Courrière a connu plusieurs chefs d'établissement en peu de temps. Ce fait peut entre autre expliquer les quelques soucis de fonctionnement qu'il a pu se produire au cours de l'année scolaire précédente. Monsieur Le Président fait référence à l'épisode du passage des repas en liaison froide et regrette à ce titre le comportement de certaines personnes qui ont profité de l'occasion afin pour se mettre en avant. C'est pourquoi une rencontre a été initiée entre Monsieur Bellini, nouveau principal du collège, Madame Chluda intendante du collège, Le Président, Monsieur Guitard et le DGS de la CDC.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder certains sujets. Celui de l'ouverture du Collège au territoire pour l'organisation de manifestations culturelles et même une possibilité d'y implanter le centre de loisirs de la CDC. Il a été évoqué la réalisation de prochains travaux sur le collège, et le travail sur la sectorisation du collège. Monsieur Le Président remercie à ce titre les Mairies qui ont répondu à sa sollicitation, et fait part pour information de la décision de Trassanel pour une affectation au collège de Rieux- Minervois et celle de Lastours pour le collège de Grazaillès.

Monsieur Teissié fait part de la difficulté d'une telle décision où cette règle est souvent méconnue, il aurait fallu réunir les élus et les familles. Il est dommage qu'une décision différente ait été prise sur un même RPI.

Monsieur Le Président rappelle que ce dossier a été évoqué plusieurs fois en conseil communautaire.

Cette rencontre a également débouché sur la possibilité que la CDC puisse être représentée à titre consultatif au sein du Conseil d'Administration du collège pour assurer ce lien nécessaire. Ceci permettra d'éviter que certaines affirmations ou paroles maladroites.

Monsieur Le Président propose les candidatures suivantes :

Monsieur André Guitard, membre titulaire  
Monsieur Jean-Baptiste Ferrer, membre suppléant

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

**- Modifications temps de travail Agents ALAE / ECOLE de Les Martys**

Monsieur Guitard fait part d'une demande de réduction du temps de travail d'un agent de l'école de Les Martys. Il s'agit de Madame Delphine Corbière qui souhaite abaisser son temps de travail de 35 heures semaines à 31.15 heures

En conséquence un autre agent affecté à cette école, Madame Isabelle Pujol verra sa durée hebdomadaire de travail passer de 11.25 heures semaines à 13.65 heures.

Le Conseil communautaire devra se prononcer sur ces modifications.

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

#### **- Résultat consultation : transport des écoles à la piscine**

La Communauté de Communes prenant à sa charge le transport des écoles à la piscine, une consultation a été lancée auprès de plusieurs transporteurs.

Monsieur Le Président propose de retenir l'entreprise TEISSIER selon les conditions tarifaires suivantes :

Trajet aller-retour :

Ecole de Les Martyrs – Piscine : 130 € TTC

Ecoles RPI Lastours / Mas-Cabardès – Piscine : 150 € TTC

Ecole Saint-Denis – Piscine : 140 € TTC

Ecole de Saissac : 165 € TTC

VOTE :

Pour : 29            Abstention : 0            Contre : 0

Monsieur Denis Le Coz évoque un problème de transport lié aux sorties scolaires du RPI Lastours / Le Mas-Cabardès. Le bus n'étant plus disponible, les enfants des deux écoles ne peuvent plus se déplacer et notamment sur les manifestations organisées sur le territoire.

Monsieur Le Président tient à rappeler l'effort important que la Communauté de Communes fait déjà à ce sujet :

- elle prend en charge les déplacements des écoles à la piscine pour l'ensemble des enfants (y compris les + de 6 ans)
- elle finance au travers d'une subvention importante l'eau vive qui organise ces manifestations sur le territoire
- elle participe au financement de l'opération comptes en Montagne Noire
- elle attribue des subventions confortables et conséquentes au vu du budget de l'intercommunalité aux coopératives scolaires

D'ailleurs, les écoles organisent des manifestations génératrices de revenus (lotos, marché aux fleurs...) qui doivent permettre également de financer certains déplacements. Monsieur Le Président évoque également le fait que les Mairies peuvent aussi subventionner la coopérative scolaire si les montants alloués par la CDC sont jugés insuffisants.

De plus, la Communauté de Communes a stoppé sa délégation de compétence en matière de transport scolaire qui revient au Département. L'intercommunalité n'a plus de légitimité pour intervenir dans ce domaine.

#### **- Questions diverses**

##### **- Organisation des ateliers thématiques dans le cadre de l'étude de territoire : SCOT**

Monsieur Saxe rappelle qu'une réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> Septembre dans cette même salle pour présenter le SCOT. Lors de cette réunion, il a été convenu de l'organisation d'une demi-journée de diagnostic de territoire.

Chaque Maire, chaque Conseillers municipaux vont recevoir un courrier d'invitation. La date retenue est le 4 Novembre 2015.

- Point intermédiaire 'schéma de mutualisation des services'

Monsieur Saxe procède à un point sur le schéma de mutualisation des services.

Le document est téléchargeable sur l'espace extranet de la CDC. Ce point sera présenté et soumis au vote lors d'un prochain conseil communautaire.

Le tableau suivant résume les principales actions :

VOLET 1	LE CONVENTIONNEMENT			
	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL			
	ACTIONS	BOITE A OUTILS		Année
1	Remplacement secrétaire de Mairie	Convention de mise à disposition de personnel	Règlement Intérieur	2016
2	Remplacement agent technique	Convention de mise à disposition de personnel	Règlement Intérieur	2016
3	Mutualisation agent technique	Convention de mise à disposition de personnel		en place
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE				
ACTIONS	BOITE A OUTILS		Année	
1	Location Nacelle + Chauffeur	Convention de prestation de services	Règlement Intérieur	2016/2017
2	Prestation de déneigement	Convention de prestation de services	Règlement Intérieur	
3	Location Tractopelle	Convention de prestation de services	Règlement Intérieur	2016
4	Prestation Prêt petit matériel	Convention de prêt	Règlement Intérieur	2016
5	Service fourrière Canine	Convention de prestation de services	Règlement Intérieur	2016

VOLET 2	LE GROUPEMENT DE COMMANDE			
	ACTIONS	BOITE A OUTILS		Année
	1	Conseil Juridique	Accès au service	
2	Entretien de la voirie	Groupeement de commande	Règlement Intérieur	à définir
3	Entretien éclairage public	Groupeement de commande	Règlement Intérieur	2016
4	Achat du carburant	Groupeement de commande	Règlement Intérieur	2017
5	Achat sel déneigement	Groupeement de commande		en place
6	Assurance	Groupeement de commande	Règlement Intérieur	à définir

VOLET 3	ESPACE COLLABORATIF 'ACHATS - VENTES'			
	ACTIONS	BOITE A OUTILS		Année
	1	Espace collaboratif		Règlement Intérieur

VOLET 4	LA FORMATION			
	ACTIONS	BOITE A OUTILS		Année
	1	Plan de formation mutualisé	Plan de formation	

### - Compte rendu CDCI du 7 Octobre

Monsieur Le Président procède au compte rendu de la dernière Commission Départementale de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes est dans ce schéma exemptée de modification de son périmètre. L'ensemble des communes membres étant classé zone de montagne, le seuil de 5 000 habitants préserve l'intercommunalité. Les changements au niveau du département concernent trois intercommunalités, celles de piémont d'Alaric, celle de Couiza et celle des Hautes-Corbières. Il faut savoir que la CDCI souhaite raisonner en priorité de blocs à blocs et non pas en cas isolés.

Monsieur Mary fait part de la démarche de la commune de Les Cammazes, où un référendum a été organisé auprès de la population pour savoir à quelle Communauté de Communes les habitants souhaitent être rattachés. Le résultat du référendum donne une large majorité à un transfert de la commune à la communauté de communes Revel-Lauraguais-Sorézois.

Monsieur Mary sollicitera la CDC pour qu'elle puisse se prononcer sur ce départ. Monsieur Mary réaffirme son engagement d'assumer sa responsabilité de président de l'OIT jusqu'en 2020.

Madame Gros fait également part du souhait de la commune de Trassanel de rejoindre Carcassonne Agglo.

Monsieur Le Président répond que ces demandes doivent s'inscrire dans un cadre règlementaire, et qu'une position sera adoptée en temps voulu.

- Arrêté inter-préfectoral de modification des statuts

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée que l'arrêt de modification des statuts a été pris par la Préfecture de l'Aude et du Tarn en date du 1<sup>er</sup> Octobre. Cette modification porte essentiellement sur la prise de compétence 'piscine' et 'aménagement numérique du territoire'.

Seules trois communes se sont opposées à cette modification : Les Ilhes-Cabardès, Lastours, et Fraïsse-Cabardès.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

**Fin de séance : 20 h 30**